



## Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés

### Réduction du taux général fédéral d'imposition du revenu des sociétés

Cet Énoncé économique propose de réduire le taux général d'imposition du revenu des sociétés (après la prise en compte de l'abattement de 10 % au titre du revenu gagné dans une province) à 19,5 % le 1<sup>er</sup> janvier 2008, à 19 % le 1<sup>er</sup> janvier 2009, à 18, % le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à 16,5 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et à 15 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'application du taux sera calculée au prorata pour les années d'imposition qui chevauchent ces dates.

Les réductions de taux s'appliqueront au revenu assujetti au taux général d'imposition du revenu des sociétés. Sont exclus : le revenu des petites entreprises donnant droit à la déduction pour petites entreprises; le revenu de placement des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), qui est assujetti à un impôt spécial remboursable; le revenu des caisses de crédit assujetti à la réduction du taux d'imposition des sociétés prévu à l'article 137 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; et le revenu des sociétés de placement à capital variable, des sociétés de placement hypothécaire, de la plupart des sociétés d'assurance-dépôts et des sociétés de placement (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*), dont le revenu est déjà assujetti à un traitement fiscal particulier.

Les réductions de taux viseront également le nouvel impôt sur les distributions qui, de façon générale, s'appliquera à compter de 2011 à l'égard des fiducies de revenu et des sociétés de personnes cotées en bourse.

Tableau A.2

#### Réduction du taux général fédéral d'imposition du revenu des sociétés

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
			(%)			
<b>Taux actuels</b>	22,12	20,5	20,0	19,0	18,5	18,5
<b>Taux proposés</b>	22,12	19,5	19,0	18,0	16,5	15,0

<sup>1</sup> Le taux de 22,12 % indiqué pour 2007 comprend la surtaxe des sociétés de 1,12 %; cette surtaxe sera éliminée en 2008.

**Calcul du frais reporté**  
**lié à la variation sur l'évolution des taux d'imposition et de la taxe sur le capital**  
 (Section 3.1.4 du mécanisme incitatif, page 15)

No de ligne	tel que déposé R-3630-2007	avec nouveaux taux d'impôts	Écart	
1	<b>Variation des taux d'imposition</b>			
2	(1)			
3				
4	Revenu imposable fédéral	113 989	113 989	
5	Taux impôt fédéral	20,91% (4)	20,16% (4)	0,75%
6				
7	Revenu imposable provincial	114 233	114 233	
8	Taux impôt provincial	11,02% (5)	11,02% (5)	
9				
10	Impôt fédéral avant CT	23 833	22 981	853
11	CT impôts fédéral	(130)	(130)	
12		23 704	22 851	853
13				
14	Impôt provincial avant CT	12 588	12 588	
15	CT impôts provincial	(139)	(139)	
16		12 449	12 449	
17				
18	Impôt total	36 422	35 569	853
19	CT impôts totaux	(269)	(269)	
20	Impôt total à payer	36 153	35 300	853
21				
22				<b>Effet</b>
23				<b>taux</b>
25	Effet de la variation du taux fédéral	113 989	0,75%	<b>853</b>
26				
28	Effet de la variation du taux provincial	114 233		
29				
30				<b>853</b>
31	<b>Variation du taux de la taxe sur le capital</b>	<b>CT2008</b>	<b>R2008</b>	<b>Écart</b>
32				
33				
34	Structure	1 833 525	1 833 525	
35	Taux	0,39277%	0,39277%	
36				
37	Taxe sur le capital	7 201 536 (2)	7 201 536	
38				
39	écart de structure			0,39277%
40				
41	<b>Effet de la variation du taux</b>	1 833 525		
42				
43				
44				
45				
46				
47	Impact total de la variation des taux d'impôt et de la taxe sur le capital			<b>853</b>
48				
49	Quote-Part Distribution en %		(3)	<b>91,09%</b>
50				
51	<b>Quote-part Distribution à</b>			<b>776</b>
52				
53	<b>Taux d'imposition calculé au prorata des mois attribuables à chacune des années</b>			
54	Taux 2007 (3/12)	22,12%	22,12%	
55	Taux 2008 (9/12)	20,50%	19,50%	
56	(4) Impôt fédéral	20,91%	20,16%	
57				
58	Taux 2007 (3/12)	9,90%	9,90%	
59	Taux 2008 (9/12)	11,40%	11,40%	
60	(5) Impôt provincial	11,02%	11,02%	
61				
62	(1) R3630-2007, Gaz Métro - 8, doc. 22			
63	(2) R3630-2007, Gaz Métro - 8, doc. 21, l. 2			
64	(3) R3630-2007, Gaz Métro - 8, doc. 6, p. 2. l. 6			